



congés non pris suite maladie

Par **aurelia25101**, le **12/06/2011** à **18:09**

dans la convention syntec, est-ce que les congés acquis non pris suite à la maladie sont ils reportés ou sont-ils perdus?

Par **P.M.**, le **12/06/2011** à **19:04**

Bonjour,
Peu importe la Convention Collective puisque c'est ce qu'en a décidé la Cour de Cassation dans son [Arrêt 07-44488](#) qu'ils devaient être reportés lorsque le salarié s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre ses congés payés annuels au cours de l'année prévue par le code du travail ou une convention collective en raison d'absences liées à une maladie...

Par **aurelia25101**, le **13/06/2011** à **13:49**

A la reprise de l'arrêt maladie, est ce qu'il y a un délai pour les prendre?
L'employeur peut il m'imposer de les prendre quand ça l'arrange?

Par **P.M.**, le **13/06/2011** à **16:41**

Bonjour,
Finalement, normalement, c'est toujours l'employeur qui fixe les dates des congés payés, il est bien sûr souhaitable qu'un dialogue ou une négociation puissent s'instaurer...